

CMPP VILLE LA GRAND (Centre Medico Psychologique Pédagogique) Le Championnet



Adresse	2 Place du Porte-Bonheur 74100 VILLE LA GRAND
Tel	04 50 37 34 43
Mail	secretariat.cmpp.villelagrand@championnet-asso.fr
Description	En Haute-Savoie, l'Association Championnet à implanté 3 CMPP à Annecy, Ville La Grand et Thonon les Bains. Toutefois, il n'y a pas de sectorisation, les enfants peuvent être suivis quelque soit le lieu selon leur choix.

Chaque CMPP dispose d'une équipe pluridisciplinaire composée:

- d'un directeur délégué,
- d'une cheffe de service,
- d'un neuropsychologue,
- d'un médecin pédopsychiatre,
- directeur médical (responsable du projet de soins)
- de psychologues,
- de psychomotriciens,
- d'orthophonistes,
- d'assistante sociale,
- de secrétaires.

Missions :

Le CMPP Intervient dans les champs du handicap, de la protection de l'enfance, des troubles psychoaffectifs et des apprentissages. Le CMPP est un lieu d'écoute, de prévention, de diagnostic, de soins et d'orientation. Les professionnelles prennent en compte le développement global de l'enfant en identifiant leur potentiel et leur difficulté afin de favoriser leur développement cognitif, affectif, langagier, moteur et social.

- Dans le domaine du développement de la santé et du diagnostic :
Réalisation de consultation médicale, passation d'évaluation et/ou bilan, suivi médical, prescription médicamenteuse.

- Dans le domaine du développement psychomoteur:
Réalisation de bilan psychomoteur, rééducation psychomotrice en individuelle et/ou en groupe.

- Dans le domaine du développement du langage oral et écrit:
Passation de bilan orthophonique, rééducation orthophonique en individuel et/ou en groupe

- Dans le domaine du développement cognitif et psychoaffectif:
Passation de bilan psychométrique, passation d'évaluation psychologique, suivi psychologique en individuel et/ou en groupe.

Guidance parentale (soutien à la parentalité, groupe Barkley, accompagnement familiale de type systémique).

- Dans le domaine du développement neuropsychologique:
Passation de bilan neuropsychologique afin d'étudier le fonctionnement cognitif (fonction exécutives, troubles attentionnels, hyperactivité...).

- Dans le domaine de l'accompagnement administratif et social:
Proposition d'entretien parental pour constitution dossier MDPH, lien avec les partenaires locaux, favoriser l'inclusion scolaire et l'inclusion sociale.

Passation de bilan et d'évaluation à visée diagnostic (TND au sens large: TSA, TDI, TDA(H)).

Critères de prise en charge :

Le CMPP dispose d'un agrément pour accueillir les enfants et les adolescents de 0 à 20 ans mais dans la pratique, la prise en charge est à partir de 4 ou 5 ans. Les tous petits étant le plus souvent suivis au CAMPS dans un premier temps.

Toutes les familles assurées social, peuvent consulter le CMPP de leur propre initiative ou sur le conseil d'un médecin, d'un travailleur social, d'un enseignant.

L'accompagnement médicale et para médicale:

Les rééducations se déroulent sur site. Il est possible, ponctuellement et, en fonction des besoins, de proposer des observations en situations écologiques (domicile, école, activité de loisir). Il est également possible de participer aux équipes éducatives, équipe de suivi de scolarité (sur invitation des parents).

Le plateau technique est composé d'un médecin, d'orthophoniste, de psychomotricien, de psychologue, de neuropsychologue. Pour accompagner les familles dans le domaine administratif et social, une Assistante de Service Sociale est présente.

Le directeur adjoint et la cheffe de service assure le pilotage des trois services.

Maj 11/06/2025

Thèmes Action sociale, Enfance/jeunesse, Handicap, Lien social, Psychiatrie/psychologie, Accès aux droits, Dépistages